

1001 NEGOCE

6 RUE BERTHELOT
95500 GONESSE

Siret : 52957399000031 Ape : 4632C

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **DU 08/12/2025**

PROCES VERBAL D'AGREMENT DE :

- TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
- NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 08 décembre 2025, à dix heures, les actionnaires de la société 1001 NEGOCE, Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 50.000 euros, immatriculée au RCS de Pontoise sous le n° 829 573 990, se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire.

Etaient présents :

La Société HOLDING EKA
La Société HZR

détenant.....25 actions
détenant.....75 actions

Soit au total 100 actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Yakup GECER, en sa qualité de Président.

Il est constaté que les associés présents détiennent ensemble la totalité des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles la majorité est requise.

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant :

Transfert du siège social
Nomination d'un Directeur Général

Les débats étant clos et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6 Rue Berthelot, 95500 Gonesse, à la nouvelle adresse 14 Rue du Meunier, 95700 Roissy-en-France, à compter du 08 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Hassan TAHIR, domicilié 14 Allée des Pommiers, 60128 Plailly, en qualité de Directeur Général de la société, à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée des actionnaires confère tous pouvoirs :

Au président avec faculté de substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

En conséquence des décisions prises, l'article 4 des statuts sera modifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et les actionnaires.

DEPOT DES PIECES :

Deux originaux de l'assemblée générale extraordinaire ci-dessus visée par les actionnaires seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de PONTOISE.

Fait à GONESSE, le 08 décembre 2025

LE PRESIDENT
Monsieur GECER Yakup

LES ACTIONNAIRES

Société HOLDING EKA
Représentée par M. Yakup GECER

Société HZR
Représentée par M. Hassan TAHIR